

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 50

présenté par
M. Philippe Brun, Mme Santiago, Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Califer, M. David,
M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar,
Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit,
Mme Pic, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	500 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
Elargissement du Ségur social à tous les personnels des établissements de la filière socio-éducative (ligne nouvelle)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés propose d'élargir le bénéfice du Ségur social à tous les personnels des établissements de la filière socio-éducative.

Les personnels techniques et administratifs des établissements de la filière socio-éducative sont aujourd'hui exclus de la revalorisation salariale.

C'est le cas par exemple des agents d'accueil dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance ou encore des opérateurs du 115.

Nous proposons donc de corriger cette injustice et cette incohérence en rendant automatique la revalorisation salariale à toute personne travaillant dans un établissement de la filière socio-éducative.

Par cet amendement d'appel, nous proposons donc au sein de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », :

- la création d'un nouveau programme « élargissement du Ségur social à tous les personnels des établissements de la filière socio-éducative » doté de 500 millions d'euros en AE/CP
- de supprimer les crédits du programme « Inclusion sociale et protection des personnes », à hauteur de 500 millions d'euros en AE et en CP.

Les règles de recevabilité obligent à gager cette mesure via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons bien sûr le Gouvernement à lever ce gage.